



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° PC 077 371 24 00001

Date de dépôt : 19/01/2024

Demandeur : TSF STUDIOS 77

Adresse du terrain : LE BOIS PICOT à POMMEUSE
(77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/024
retirant un Permis de construire
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU le Permis de construire déposé le 19/01/2024 par TSF STUDIOS 77 demeurant 30 Avenue George Sand à ST DENIS (anciennement LA PLAINE ST DENIS) (93210) ;

VU l'objet de la demande :

- pour l'installation de décors de cinéma ;
- sur un terrain situé LE BOIS PICOT à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'arrêté de non-opposition au Permis de construire n° PC 077 371 24 00001 délivré le 18/04/2024 à TSF STUDIOS 77 ;

VU la demande d'annulation dudit Permis de construire en date du 16/03/2026 par TSF STUDIOS 77 ;

CONSIDÉRANT l'obtention d'un permis de construire définitif purgé de tous recours sur le même terrain.

ARRÊTE

Article UNIQUE

Le Permis de construire susvisé est **RETIRÉ**.

Fait à **POMMEUSE**, le 23/03/2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Mme Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.